



CC du Pays Roussillonnais (Siren : 243800778)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Saint-Maurice-l'Exil
Arrondissement	Vienne
Département	Isère
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	31/12/1991
Date d'effet	01/01/1992

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Francis CHARVET

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Rue du 19 mars 1962
Numéro et libellé dans la voie	BP 470
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	38554 St Maurice l'Exil Cédex
Téléphone	04 74 29 31 00
Fax	04 74 29 31 09
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	52 186
-----------------------------	--------

Densité moyenne	245,33
-----------------	--------

Périmètre

Nombre total de communes membres : 22

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
38	Agnin (213800030)	1 045
38	Anjou (213800097)	1 026
38	Assieu (213800170)	1 396
38	Auberives-sur-Varèze (213800196)	1 530
38	Bougé-Chambalud (213800519)	1 386
38	Chanas (213800725)	2 414
38	Cheyssieu (213801012)	1 087
38	Clonas-sur-Varèze (213801145)	1 565
38	La Chapelle-de-Surieu (213800774)	735
38	Le Péage-de-Roussillon (213802986)	6 879
38	Les Roches-de-Condrieu (213803406)	2 016
38	Roussillon (213803448)	8 174
38	Sablons (213803497)	2 156
38	Saint-Alban-du-Rhône (213803539)	861
38	Saint-Clair-du-Rhône (213803786)	3 981
38	Saint-Maurice-l'Exil (213804255)	6 204
38	Saint-Prim (213804487)	1 265
38	Saint-Romain-de-Surieu (213804529)	349
38	Salaise-sur-Sanne (213804685)	4 400
38	Sonnay (213804966)	1 297
38	Vernioz (213805369)	1 239
38	Ville-sous-Anjou (213805567)	1 181

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 29

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Assainissement collectif
<i>Assainissement des eaux usées et pluviales La CCPR siégera en représentation-substitution pour ses communes membres au SIASSAR, SIE Dolon-Varèze et MIRCLAID</i>
- Assainissement non collectif
<i>La CCPR siégera en représentation-substitution pour ses communes membres au sein du SIASSAR, SIE Dolon-Varèze et SMIRCLAID</i>
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Qualité de l'air
<i>optionnelle</i>

- Autres actions environnementales

Participation aux actions de contrôle de la qualité de l'air. Participation aux travaux du SAGE de Bièvre-Valloire.

Sanitaires et social

- Action sociale

- La participation à la MIJIR (Mission Locale), - La participation à la Maison de l'Emploi et de la Formation de l'Isère Rhodanienne et Bièvre Valloire, - La participation au dispositif départemental d'animateurs locaux d'insertion pour l'accès ou le retour à l'emploi, - Personnes âgées : mise en place et gestion d'un centre local d'information et de coordination (CLIC), - Le soutien aux services de remplacement des agriculteurs, - Le soutien au GEIQ NIR (Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification du Nord Isère et de l'Isère Rhodanienne), - Le soutien au Foyer de Jeunes Travailleurs "Les Ayencins". - La participation à la Maison des Adolescents de l'Isère Rhodanienne - Participation au dispositif classe-relais de l'Education Nationale - Point d'accueil et écoute jeunes - Soutien aux associations d'aide aux victimes - Soutien aux associations gérant des lieux de rencontre parents - enfants séparés - Point d'accès au droit - Actions sur les conduites à risques. - Centre de planification et d'éducation familiale - Participation à l'association de prévention spécialisée PREV.EN.IR (Prévention en Isère Rhodanienne).

Dispositifs locaux de prévention de la délinquance

- Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance

Sont d'intérêt communautaire : - Animation du contrat local de sécurité et coordination de ses actions, - Enlèvement des tags et graffitis sur les bâtiments communaux, - Elimination des épaves de véhicules, - Etudes et diagnostics touchant la prévention de la délinquance menés sur l'ensemble du territoire communautaire.

Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

obligatoire Etudes d'aménagement de l'espace communautaire. Sont concernées toutes les ZAC qui seront mises en place pour la réalisation des zones d'activités communautaires.

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités portuaire ou aéroportuaire

- port des Roches de Condrieu, y inclus les terrains et équipements nécessaires, ainsi que les sites de loisirs correspondant au plan d'eau attenant. Le syndicat mixte, dénommé SYRIPEL, a été créé par arrêté interpréfectoral du 28 juin 2007. - la zone industrialo-portuaire Salaise/Sablons. Conformément aux dispositions de l'article L5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes peut adhérer, pour cette compétence spécifique, à un syndicat mixte sur délibération du Conseil communautaire, adoptée dans les conditions de droit commun. Le Président de la Communauté de Communes informe les communes membres de cette adhésion.

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

obligatoire Création, extension, aménagement, gestion, entretien, promotion des zones d'activités industrielles, artisanales, commerciales, tertiaires, touristiques portuaires ou aéroportuaires qui sont d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire : . La zone industrialo-portuaire Salaise/Sablons, . La zone d'activités "Rhône-Varèze", . La zone d'activités "Plein Sud" de Salaise sur Sanne, . La zone d'activités "RN7 - Louze" de Clonas sur Varèze. Actions de développement économique d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire l'animation et la promotion économique de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais. Promotion touristique : participation à la Maison de Pays, Office de Tourisme du Pays Roussillonnais. Création et valorisation des chemins de randonnée, Animation du tissu agricole au travers de l'adhésion au Comité Territorial de l'Isère Rhodanienne, Participation à toute procédure contractuelle de développement local et d'aménagement du territoire couvrant l'espace communautaire mise en place par des collectivités publiques.

Développement et aménagement social et culturel

- Etablissements scolaires

- Participations financières obligatoires et conventionnelles pour les enfants scolarisés dans le secondaire en dehors du territoire communautaire. - Soutien aux foyers et associations sportives des établissements scolaires du secondaire Frédéric Mistral, Salaise, Cité de l'Edit pour leurs actions socio-éducatives, sportives, culturelles et linguistiques.

- Activités culturelles ou socioculturelles

Soutien aux foyers et associations sportives des établissements scolaires du secondaire Frédéric Mistral, Salaise, Cité de l'Edit pour leurs actions socio-éducatives, sportives, culturelles et linguistiques.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

obligatoire Elaboration et suivi du Schéma de cohérence territoriale exercé au sein du syndicat mixte porteur du SCOT.

- Schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- Organisation des transports urbains

Etudes sur la mise en place d'un service de transports urbains.

- Organisation des transports non urbains

- Création et gestion d'un service de transports publics à la demande sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais sous réserve, en application de l'article 28 du décret n° 85-891 du 16 août 1985, d'une demande préalable effectuée par la Communauté de Communes auprès du département et après accord de ce dernier. Ce service de transports à la demande sera organisé en fonction de points d'arrêts fixes, sans préjudice, pour les communes membres qui le souhaitent, d'organiser et de gérer elles-mêmes un service de transport à la demande en porte à porte, sous réserve d'une demande préalable effectuée par ces communes auprès du département et après accord de ce dernier.

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Sont d'intérêt communautaire : - les voiries figurant sur les cartes annexées aux présents statuts, - les pistes et bandes cyclables existantes et à créer, - bande de roulement, - trottoirs et accotements des voies, - les ouvrages d'art, - les aménagements de sécurité, - les signalisations routières horizontale et verticale, - l'entretien des fossés. St également d'intérêt communautaire : Les trottoirs, les accotements, les aménagements de sécurité, l'entretien des fossés, les signalisations routières horizontale et verticale des routes départementales et nationales dont la réalisation ou l'entretien incombe actuellement aux communes.

- Parcs de stationnement

Création, aménagement et gestion des espaces de stationnement des gares ferroviaires.

Développement touristique

- Tourisme

obligatoire

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

- Politique du logement social

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées par des opérations d'intérêt communautaire

Elaboration et suivi du Programme local de l'habitat ce qui inclut : - Observation du marché local et de ses évolutions, - Participation à la gestion du parc locatif à vocation sociale, - Avis sur les programmations des programmes publics.

Hébergement d'urgence et temporaire

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Autres

- Gestion d'un centre de secours

facultative Participation aux coûts du service incendie et secours dans le cadre de la départementalisation ; soutien aux amicales des sapeurs-pompiers.

- NTIC (Internet, câble...)

Nouvelles technologies de communication : création et gestion d'une structure type "cybercentre".

- Réalisation d'aire d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage

Création et gestion.

- Autres

- Participation aux activités de l'association ALCALY. - Les services de la Communauté de Communes peuvent être chargés pour le compte des communes intéressées des actes d'instruction des demandes d'autorisation d'utilisation du sol conformément aux dispositions de l'article R423-15b du Code de l'Urbanisme et L5211-4-1 II du Code Général des

Adhésion à des groupements

Dept	Groupe ment (N° SIREN)	Nature jur.	Population
38	SI des eaux Dolon Vareze (200044493)	SM fermé	17 180
38	SM Rhône PLURIEL (253804850)	SM ouvert	200 126
38	Syndicat mixte de la zone industrialo portuaire de Salaise Sablons (200019297)	SM ouvert	52 186
38	SM des Rives du Rhône (253804835)	SM fermé	248 364
38	SM Intercommunal du Rhône Court circuité de la Loire, l'Ardèche, l'Isère et La Drôme SMIRCLAID (253804942)	SM fermé	44 998
38	Syndicat Rhône Isère Plaisance Loisirs (SYRIPEL) (200009694)	SM fermé	126 199
38	Syndicat mixte de gestion de l'enseignement musical SIGEM (253804801)	SM fermé	6 494

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)